

Le Bus Direct

Un nouveau coup de canif aux acquis

Bureau Central, le 14 février 2017 - N°03/17

Une réunion s'est tenue le 3 février 2017 au sujet des facilités de transports concernant « Le Bus Direct ».

Une étude de marché a montré un impact négatif sur les clients qui pensaient que ces cars étaient réservés aux passagers Air France. L'actionnaire majoritaire Keolis abandonne la marque « Bus Air France » pour « Le Bus Direct ».

En septembre 2016, une recapitalisation à laquelle Air France n'a pas souscrit a porté nos parts de 49,9 % à 3,44 %. La Direction d'Air France a donc décidé de céder les parts résiduelles détenues.

Les conditions actuelles de voyage perdureront jusqu'au 31 janvier 2018.

A partir du 1^{er} février 2018, les salariés Air France au sol et leurs ayants droits se verront proposer deux options :

- le tarif « prévente » vendu sur internet à 65 % du tarif public qui assure une place confirmée à tous les arrêts.
- le tarif « vente à bord » qui permet pour 40 % du tarif public de monter sous réserve de places disponibles aux derniers arrêts des Aéroports de Paris.

Sur la base des tarifs 2017, le coût des billets devrait être de :

| Ligne | Prix public | Option | |
|----------------|-------------|----------------------------|------------------------|
| | | « Vente à bord » « R2 » | « Prévente » « R1 » |
| Orly - Paris | 12 € | 4.80 € | 7.80 € |
| Roissy - Paris | 17 € | 6.80 € | 11.05 € |
| Roissy - Orly | 21 € | 8.40 € | 13.65 € |





Nos commentaires :

Encore un recul de nos acquis sociaux.

Ce dernier avantage de gratuité utilisé à titre personnel ou professionnel disparaîtra dans moins d'un an. Colère et frustration deviennent les maîtres-mots quand il s'agit des facilités de transport.

Alors que la Direction se félicite de la baisse de 21,4 % du taux de la redevance pour services terminaux de circulation aérienne, FO exige une baisse significative du prix de nos GP.

Force ouvrière rappelle les revendications prioritaires que nous portons :

- **Baisse des tarifs (sur certaines lignes, les R1 sont plus chers que les tarifs publics Air France les plus bas).**
- **Ouverture plus large des quotas R1 sur les vols long-courriers.**
Le faible nombre des places ouvertes à la réservation est un problème pour prévoir ses déplacements. C'est particulièrement pénalisant pour les salariés des DOM. La continuité territoriale a pour objectif de favoriser la liberté de circulation et le rapprochement familial. Air France prive ses salariés de ce droit. C'est d'autant plus incompréhensible que des collègues confirmés en R2 alors que les R1 n'étaient pas vendables témoignent de cabines avec de nombreux sièges inoccupés.
- **R2 au prix des RN.**
- **Ouverture des droits à voyager seul pour les enfants d'agents âgés de plus de 26 ans sur les quotas « partenaires de voyage ».**
- **Possibilité de régler les billets en plusieurs mensualités.**

La Direction reste sourde aux revendications. Les sujets d'actualités sont nombreux, mais nous martelons que les facilités de transports sont une partie intégrante de l'ADN d'Air France. La frustration de ne pas être entendus depuis des années est le terreau d'un mécontentement qui s'ajoute au régime sec imposé depuis très longtemps.

Une réunion doit se tenir courant mars. En fonction des réponses, il sera peut-être temps de montrer les muscles.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général



01.41.56.04.50



bureaucentral@sgfoaf.fr



@FO_AF



FO Airfrance Bureau Central

Le Dôme ♦ Bât. 6 ♦ 4^e étage